



154141 - La défunte laisse derrière elle quatre fils, une fille, un frère et de petits enfants

question

A sa mort, ma grand-mère a laissé quatre fils, une fille, un frère et de petits enfants. Elle n' a laissé ni père ni mère mais de nombreux petits enfants. Comment répartir sa succession? J'espère recevoir une prompte réponse car la succession pourrait être répartie de manière non conforme à la charia.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Si une femme meurt et laisse quatre fils , une fille , un frère et de petits enfants, si ces fils et filles étaient vivants lors de sa mort, la succession doit être répartie entre les fils et la fille, le mâle recevant le double de la part de la femelle, conformément à la parole d'Allah : **Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles** (Coran,4:11). La sœur n'aura rien et les petits enfants non plus parce qu'exclus de l'héritage par les fils. La part du mâle étant le double de celle de la femelle, les autres fils recevront huit parts de femelle. La succession sera divisée par dix. La part de la fille sera $\frac{1}{9}$ et celle de chaque mâle aura $\frac{2}{9}$.

Allah le sait mieux.